

Le salaire d'Hakima Darhmouch à la RTBF

La RTBF nous a fait parvenir ce droit de réponse:

«La RTBF dément les informations publiées dans les éditions du groupe Sud-presse du mardi 15 mai sur le salaire de Mme Hakima Darhmouch.

Le salaire de Mme Darhmouch dans ses nouvelles fonctions de management du pôle culture de la RTBF sera bien inférieur au montant de 5.500 euros net/mois. Ce salaire sera en phase avec celui des fonctions de cadres similaires de la RTBF.

La RTBF rappelle que le salaire d'une personne est un élément relevant de sa vie privée, protégé par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et que la publica-

tion de ce salaire n'est imposée par aucune législation particulière (comme c'est le cas pour les élus et les fonctions de dirigeant d'entreprises publiques), et n'est, en l'espèce, aucunement justifiée par un intérêt supérieur légitime en termes de droit à l'information, et qu'il n'y a donc pas lieu d'en révéler le montant.

Par ailleurs, l'information selon laquelle les salaires des dirigeants de la RTBF contiendraient un zéro de plus, soit de l'ordre de 55.000 euros net par mois, est également fantaisiste. Le salaire de l'Administrateur général de la RTBF est au demeurant publié dans le rapport annuel de la RTBF.

POUR LA RTBF,
JEAN-PAUL PHILIPPOT

Notre avis

C'est une info légitime !

La question des salaires pratiqués dans une entreprise publique autonome comme la RTBF est au cœur de ce que nous reproche son patron.

Si on comprend qu'il nous en fasse grief, on ne peut le suivre lorsqu'il estime que la révélation du salaire de Mme Darhmouch ne relève pas d'un intérêt supérieur légitime en termes de droit à l'information. Mme Darhmouch rejoint la RTBF dans des conditions particulières : elle a été débauchée à RTL-TVI et elle va occuper un tout nouveau poste de chef du pôle culture, voilà au moins

deux circonstances spéciales qui nous font ne pas être d'accord avec M. Philippot. Mais nous prenons acte que notre chiffre était surévalué... sans que le boss avance le moindre montant réel.

Pour être complet, précisons que le salaire de M. Philippot est une donnée disponible dans le rapport de la RTBF, la transparence ayant été imposée par la communauté française : en 2016, il a touché 310.000 € brut. Avant 2014, ce salaire était encore (de 15,5%) plus élevé. ●

LA RÉDACTION